

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	2F OUEST
Adresse de l'établissement	ZI de La Hautière 35590 L'HERMITAGE
Activité de l'établissement :	La société 2F Ouest stocke, conditionne et distribue des engrais à destination de l'agriculture. L'établissement est autorisé à stocker de grandes quantités de matières premières parmi lesquelles des engrais azotés à base de nitrate d'ammonium.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Sans objet
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Le scénario majeur associé au stockage d'engrais est la détonation en masse des produits. D'après l'étude de danger la déflagration pourrait avoir des effets matériels et humains à l'extérieur du site. Cette zone de danger est située au sud-ouest de la commune de L'Hermitage. En cas d'incendie ou de décomposition d'engrais les fumées toxiques seraient rapidement dissipées pour n'atteindre que des valeurs inoffensives à l'extérieur des bâtiments.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Mesures de maîtrise : • les équipements sont dimensionnés pour prévenir un accident : stationnement des engins et outil de production à l'écart des stocks sensibles, équipements nécessaire au transport des engrais et engins de manutention conçus pour éviter toutes sources de danger, stockage en cases ouvertes pour éviter le confinement des gaz, • des plans d'inspections sont conduits sur les équipements à risque : vérifications périodiques et contrôles internes, • les salariés sont formés aux risques et aux mesures de secours, • un système de gestion de la sécurité est mis en place : procédures de gestion de la sécurité, • des barrières techniques et organisationnelles sont en place : plan de stockage, répartition des quantités stockées, permis de feu, plan de prévention, maintenance préventive, • des procédures d'urgence sont en place : POI, PPI, • les équipements de sécurité et de lutte contre les sinistres sont en place : équipement d'extinction incendie, • un système de détection automatique des incendies est en place, • des rétentions et un système de confinement des réseaux de récupération des eaux est en place pou prévenir toute pollution.